

## Délibération 2026/45

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Membres :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 14      |
| - Présents : 11    | Contre : 1     |
| - Votants : 15     | Abstention : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU, Kelly TAMBOURAN et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Arnaud RIALLAND, Jordan RICHEUX.

Pouvoirs :

Eric WINCKELMULLER à Alexis BOURSE  
Valérie PERRON à Christophe GERVOT  
Stéphanie FÉRIOT à Kelly TAMBOURAN  
Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Sylvie SUREAU

Objet : *Soutien aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026*

L'Association des Maires de France lance la mobilisation générale des maires pour soutenir les communes sinistrées par les incendies.

Face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles sont catastrophiques et durables.

Les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'outre-mer sont appelées à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire. La Protection Civile, partenaire de confiance de l'AMF, est particulièrement mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser la somme de 500 €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à mandater la somme.

Le Maire,  
Régis BOUISSON

Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le  
Le Maire,

